



MAIRIE DE MONTMELARD

37 Place du Poilu - 71520

mairie@montmelard.fr – 03 85 50 22 16

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL – VENDREDI 5 JUIN 2026

Séance du 5 JUIN 2026, l'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin, à 19h, le Conseil Municipal de MONTMELARD, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame FLEURY Laure, Maire.

Présents : FLEURY Laure, CHORIER Jacques, THOMAS Thierry, RAVEAUD Marie-Pierre, CHEVRIER Océane, VOUILLON Benoît, CHARNAY Julien, TERRIER Benoît

Pouvoir : Alice FAURE donne pouvoir à Benoît TERRIER

Excusés : MARTIN Christelle, BILLONNET Martine, NESME Eric (suppléant), ROUSSEAU Marie (suppléante)

Convocation : Lundi 1er juin 2026

Affichage : Lundi 1er juin 2026

ORDRE DU JOUR

- ❖ Désignation du délégué électeur pour les Sénatoriales prévues le 27 Septembre 2026
- ❖ Questions diverses

Secrétaire de séance : Marie-Pierre RAVEAUD

Désignation du délégué électeur pour les Sénatoriales prévues le 27 Septembre 2026 :

A la suite de l'arrêté n° DCL-BRE-2026-46 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants des conseils municipaux à désigner ou à élire en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 dans le département de Saône-et-Loire, le Conseil Municipal s'est réuni et a désigné les délégués suivants :

- * Madame Laure FLEURY, déléguée titulaire
- * Monsieur Jacques CHORIER, délégué suppléant
- * Monsieur Benoît VOUILLON, délégué suppléant
- * Madame Océane CHEVRIER, déléguée suppléante

Questions diverses

Voirie communautaire : suite au rendez-vous avec l'entreprise THIVENT, nous avons reçu le devis pour la voirie communautaire d'un montant de 30 836,30 € HT et 37 003,56 € TTC. Ce devis concerne les travaux du Chemin du Moulin, de la Route de Vauzelle ainsi que le joint du chemin des Jannauds dont les travaux ont été faits en 2025.

Après avoir étudié ce devis, il a été décidé de reporter les travaux du Chemin du Moulin sur la Route de Vauzelle.

Tracteur tondeuse : l'employé communal a demandé un devis à l'entreprise Loisirs Vert Motors de Dompierre les Ormes afin d'être autonome pour les travaux à effectuer sur Saint Cyr. Le devis est établi pour un montant de 3 750,00 € HT et 4 500,00 € TTC. Un autre devis est demandé à l'entreprise VERNAY de Saint Symphorien des Bois.

Informatique : pour finaliser l'installation du nouveau logiciel COSOLUCE, il convient de changer l'ordinateur de la mairie. Jacques CHORIER présente le devis, la préparation sera réalisée par IT Solutions. En ce qui concerne la tablette pour l'employé communal, un devis est également demandé. Jacques CHORIER se charge d'exécuter ces achats et de faire réaliser les préparations logicielles en même temps.

Prochain conseil 7 juillet à 20 h

Séance levée à 20 h

Marie-Pierre RAVEAUD

Secrétaire de séance



Laure FLEURY

Maire

